



## Résiliation à tort et prime d'assurance

Par **Camiere Philippe**, le **11/07/2017 à 15:58**

Bonjour

J'ai souscrit un contrat d'assurance assez spécifique (contrat ATC) il y a des années pour maintenir mon niveau de salaire en cas de perte de la validité médicale nécessaire à mon métier.

En décembre dernier, je résilie chez ce même assureur ma mutuelle complémentaire, et ils se trompent et résilient en même temps mon contrat ATC. Je me rends compte en avril que ce contrat a été résilié, et les appelle, envoie mails et courriers afin qu'ils me reprennent, et ce aux mêmes conditions.

Au bout d'un mois, en mai, mon contrat est effectivement réouvert aux mêmes conditions, mais au premier janvier 2017. Mon assureur me prélève donc la prime afférente, de janvier à mai.

D'après moi, dans la mesure où le contrat était résilié de janvier à mai, je ne leur doit pas la prime relative à cette période. (en cas de problème ils m'auraient dit que je n'étais pas assuré vu que le contrat était résilié)

Je leur ai envoyé un recommandé AR pour expliquer ce que je viens de décrire, mais ils ne veulent rien savoir.

Suis-je dans mon bon droit de leur demander cet argent?

Je vous remercie par avance.